

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 69-215 / PR-SGG

du 18 Août 1969

chargeant le Ministre du Développement Rural et de la Coopération de l'intérim du Ministre de l'Éducation Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 16 Août 1969, Mr Adrien AHANHANZO GLELE, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Éducation Nationale, pendant l'absence de Mr Nama CHABI.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Août 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR 4 - CS 6 - CES 5 - Ministères 9 -
MEN-MDRC 4 - SGM 10 - SGG 4 - IAA 1 -
SGPR 1 - DCCT 1 - DN 1 - Gde Chanc 1 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -
JORD 1.-